

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 11/9/37 DOSSIER N°7167</b>	CONVENTION ETAT DE SANTE DE LA PETITE ENFANCE EN CREUSE - EXPLOITATION DES TROIS CERTIFICATS DE SANTÉ ET DES BILANS DE SANTE
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

### OBJET : CONVENTION ETAT DE SANTE DE LA PETITE ENFANCE EN CREUSE - EXPLOITATION DES TROIS CERTIFICATS DE SANTÉ ET DES BILANS DE SANTE



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU la délibération n°CP2021-05/3/13 de la Commission Permanente du 21 mai 2021 contractualisant avec l'ORS pour une durée de 5 ans et prenant fin au 31 décembre 2025 ;*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP2025-11/9/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver la convention n°8 jointe à la présente délibération afin de confier à l'Observatoire Régionale de la Santé Nouvelle Aquitaine la gestion de l'analyse des certificats et bilans de santé obligatoires des enfants à compter du 01 janvier 2026 jusqu'au 30 avril 2029 pour un coût total de **35 707,50€** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention avec l'ORS sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**